

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 403

Artikel: Contre la traite des femmes

Autor: Kurz, Andrée

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261106>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cellente pension à prix modique et les bons soins de l'hôtesse pour leur redonner le goût de vivre. T. Combe écrivait dans son agenda de 1927: « Depuis ma jeunesse jusqu'à l'âge avancé où me voici parvenue, j'ai été préoccupée de la vie difficile qui est le sort de beaucoup de femmes, même de la majorité des femmes de notre pays. J'ai lutté contre les préjugés qui font de nous des inférieures; j'ai voulu peindre la vie de famille telle qu'elle est et telle qu'elle pourrait être. Ce fut un humble travail. En restera-t-il quelque chose?... »

C'est là un beau *curriculum vitae*! Qui ne connaît l'admirable série des petites brochures où se mêlaient de façon si savoureuse son sens profond des réalités immédiates, son besoin inné d'éduquer, et son robuste idéalisme? Elles firent certainement en leur temps un bien considérable. Suivant ce filon, et toujours plus préoccupée des conditions d'existence des femmes de chez nous, elle lança en 1920 le petit journal populaire à deux sous, *Notre Samedi soir, causerie entre femmes*. La « petite feuille de choux », comme elle disait plaisamment, répondait à un besoin réel et fit une belle carrière. Que de bons conseils T. Combe nous y donna pour mieux tenir notre ménage, ou pour cuisiner économiquement, ou pour nous réveiller à la conscience de notre mission sociale, ou pour relever notre moral en baisse, ou pour nous encourager à « atteler notre chariot à une étoile », suivant le mot d'Emerson qu'elle aimait citer!

Dotée d'une puissance de travail et d'une vitalité extraordinaires, d'un courage auquel on ne rendra jamais assez justice, d'un amour sincère pour les humbles et les malchanceux, d'une rare richesse d'idées et d'une sympathie agissante pour toutes les causes généreuses, T. Combe a été véritablement la figure la plus représentative de notre pays neuchâtelois, et son départ nous affaiblit lamentablement.

D'intelligence vive et de cœur droit et, de plus, croyant en la mission sociale de la femme, notre compatriote ne pouvait être que féministe convaincue. Le journal où paraissent ces lignes, elle le lisait, le commentait avec sa fougue habituelle et se réjouissait quand il parlait plus particulièrement selon son cœur. Par exemple, une de ses dernières joies de femme déjà bien malade fut la lecture de l'article sur les événements de novembre à Genève, et elle en parlait souvent.

Ses convictions politiques enfin, elle les dut à son milieu d'origine, ou à l'influence de son

grand ami Charles Naine... plus sûrement, peut-être à la virilité et à la générosité de son caractère. Quoi qu'il en soit, rendons hommage à la sincérité de son idéal politique.

Une femme d'élite nous a quittés, mais son souvenir nous reste.

Jeanne VUILLIOMENET.

Mlle Salgat

Le Groupe suffragiste de Moutier a eu le grand chagrin de perdre, le 20 avril, sa dévouée présidente, Mlle Ida Salgat, âgée de 71 ans, après une longue et cruelle maladie.

D'un extérieur frêle et délicat, Mlle Salgat avait été richement douée par la nature au point de vue intellectuel et moral: femme lettrée, en même temps que pratique, disposant de dons artistiques réels et d'un tempérament pédagogique prononcé, elle était à sa place partout et exerçait une influence bienfaisante et profonde dans tout ce qu'elle entreprenait. Tous ceux qui l'ont connue dans son travail scolaire savent quel dévouement et quelle conscience elle mettait à développer dans ses élèves des valeurs morales, en outre de l'enseignement proprement dit qu'elle leur offrait. A côté de son travail professionnel, elle fit de la peinture très appréciée, et elle publia des volumes de poésie pour enfants et adultes, et le texte d'une cantate de fête qui eut un grand succès.

Depuis 1927, Mlle Salgat avait accepté la présidence de la Section suffragiste de Moutier, car son besoin de justice et de solidarité avait fait naître en elle une conviction suffragiste inébranlable. Ayant pris sa retraite comme institutrice, elle voua les forces qui lui restaient à cette nouvelle tâche avec une conscience scrupuleuse. Il y a peu de semaines encore, se sentant déjà gravement atteinte et attendant son départ avec patience et sérénité, elle nous envoyait un dernier message bien cordial et des paroles encourageantes pour soutenir la lutte.

Toute notre sincère reconnaissance va à Mlle Salgat pour les forces d'intelligence et de cœur qu'elle a dépensées et le courage avec lequel elle a défendu notre cause. A sa famille affiliée, à son groupe suffragiste privé de son chef, nous exprimons notre grande sympathie et notre tristesse ainsi que l'assurance de notre souvenir ému et reconnaissant.

A. LEUCH.

son ordre, les notables des professions les plus importantes de Paris durent établir une relation exacte et minutieuse de toutes leurs traditions, anciens droits et privilèges, et de leur organisation intérieure. Cent professions exactement sont ainsi examinées, desquelles cinq semblent avoir été entièrement entre les mains des femmes. Dans beaucoup d'autres, on peut supposer que, bien que les hommes y fussent en plus grand nombre, des femmes y étaient employées sur le pied d'égalité.

Il faut établir ici une distinction entre les professions exercées indifféremment par les hommes ou par les femmes et désignées sous le nom de métiers « mixtes », et celles qui étaient exclusivement féminines.

Parlons d'abord des professions mixtes. Les règlements généraux concernant l'apprentissage, les salaires, etc. s'appliquaient également aux hommes et aux femmes. Les mots: « tant aux

on sent planer le dénouement fatal. Ce qui augmente cette impression d'irréel et de romantique, c'est que le récit est en quelque sorte encadré dans un autre, étant narré au cours d'une excursion, à ses compagnons de route, par une jeune fille, qui logiquement ne pouvait pas en connaître tous les détails.

En 1924 parut *Die Versündigung an den Kindern* (Le péché envers les enfants). Un pauvre pêcheur, désirant ménager la santé délicate de sa femme et en même temps assurer l'avenir de ses enfants, confie ceux-ci, à mesure qu'ils viennent au monde, à une parente vivant dans l'aisance. La mère, qui a encore souffert d'être séparée de son premier-né, a fini par prendre son parti de cet état de choses, si bien que peu à peu elle se désintéresse complètement de ceux qu'elle a mis au monde. Le père cependant évolue en sens inverse: à mesure que les années s'écoulent, il sent se réveiller en lui l'instinct paternel et le désir de rentrer en possession du bien perdu. Ce désir devient une obsession, et un jour il dérobe les enfants à leur mère adoptive. Mais celle-ci ne lâche pas prise, et vient revendiquer ses droits justement acquis par des années de sollicitude et de soins. Et voici que les habitants du village se réunissent en tribunal et remettent le jugement à la décision du fils aîné. Le père, craignant que celui-ci ne se prononce contre lui, prend les devants, emmène ses enfants dans sa barque de pêcheur au milieu du lac, et se noie avec eux. Et c'est au moment suprême que les témoins impuissants du naufrage

hommes qu'aux femmes » se rencontrent à chaque instant.

L'origine du mot « *spinster* » qui désigne en Angleterre les femmes seules est connue. On l'ajoutait souvent au nom d'une femme pour préciser son emploi dans les industries de la laine. Filier était une occupation féminine, tandis que le tissage était masculin, et les hommes étaient plus nombreux dans les associations de tisserands. Mais il ne faut pas en conclure que les femmes n'eussent aucune place au métier ou fussent tout à fait absentes des affaires de tissage.

Quant à l'organisation et au gouvernement intérieur de ces associations, il semble que la situation faite aux femmes ait été très variable selon les cas. Les *Guildes* accordaient la même sollicitude au bien spirituel des « frères » et des « sœurs ». Elles leur assuraient des messes et des flambeaux pour leur enterrement, dont elles faisaient les frais s'ils venaient à mourir indigents.

découvrent que le choix du fils aîné eût été en faveur de ses parents. Cet ouvrage révèle une tendance caractéristique de l'auteur, celle d'évoquer dans une atmosphère d'héroïsme des gens de condition humble. Ces anciens de village, se réunissant en conseil pour délibérer du sort de l'un d'entre eux, participent à la majesté des chœurs de la tragédie antique.

Nous retrouvons cette tendance idéaliste dans la nouvelle *Der Gang in der Natur* (titre que l'on pourrait traduire par *A la Recherche de la Nature*), parue en 1930. Un ouvrier terrassier, l'âme élevée vers l'idéal, profite d'une journée de congé pour partir avec sa femme à la recherche de la vérité qu'il croit trouver dans une communion plus étroite avec la nature. Après une journée de vagabondage exalté, il comprend que la nature, elle aussi, a ses perfidies et que la terre trahit parfois ceux qui se confient à elle. Les aîles brisées, il retourne à son travail journalier, qui désormais ne sera plus pour lui qu'une terne corvée. Faut-il avouer que ce livre n'a pas produit sur nous la même impression que d'autres ouvrages du même auteur?

Par contre nous avons admiré sans réserve un recueil de contes paru en 1931 sous le titre de *Chinesische Nippes* (Bibelots chinois). Là, M^{me} Laubert s'est bien imprégnée d'atmosphère exotique que l'on croirait à la lire qu'elle a passée une grande partie de sa vie en Extrême-Orient. Ces historiettes mélancoliques, dites avec grâce, dans une langue finement ciselée, font penser à ces chefs

Les ordonnances de la Compagnie des Drapiers contiennent cet article touchant: « Les femmes à leur mort auront le plus beau drap mortuaire. » Quelques *Guildes* accordaient aussi des secours à ceux de leurs membres, hommes ou femmes, qui se trouvaient réduits à l'indigence sans faute de leur part.

En 1414, les « marchands tailleurs » construisaient des maisons d'abri pour les pauvres de la Confrérie; dans la maison des drapiers se trouvait une salle spéciale pour les femmes on les « sœurs » qui avaient quelquefois des repas entre elles, mais elles prenaient part aussi aux fêtes communes.

Une femme pouvait continuer à exercer le métier de son mari défunt, et si celui-ci était maître, elle conserverait les privilèges de la maîtrise.

Une ordonnance spéciale lui assurait ce droit, même en cas de remariage avec un homme n'appartenant pas à la profession. D'autres ordonnances donnent à la veuve la propriété de tous les instruments employés par son mari.

(D'après la *Revue de l'Alliance Sainte Jeanne d'Arc*.)



Les Femmes et la Société des Nations

Contre la Traite des Femmes

La session du Comité pour la Protection de l'Enfance, et surtout les importantes séances du Comité mixte qui l'ont suivie, n'ont pas permis au Comité contre la Traite de consacrer plus de trois jours à ses travaux. Mais, ce n'est pas dans les sessions les plus longues qu'on abat toujours le plus de besogne! Le fait est que ces trois jours furent bien remplis et que la dernière séance se prolongea même jusqu'à 11 heures du soir.

Le Comité contre la Traite est généralement composé des mêmes délégués de gouvernements que celui de l'Enfance. Notons pourtant avec satisfaction que l'Italie y était représentée par une femme, Donna Cristina Bandini, et que la délégation polonaise s'était adjointe en la personne de M^{me} Simienska un expert du sexe féminin! Quant aux huit membres assesseurs, deux le sont à titre personnel, tandis que les autres représentent le Bureau international pour la Répression de la Traite des Femmes et des Enfants (M. Semplins); la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille (M^{lle} Kurz); l'Association catholique internationale des Oeuvres de Protection de la Jeune Fille (M^{lle} Thurler); l'Association juive pour la Protection des Femmes et des Jeunes Filles (M. Cohen); des Organisations féminines internationales (M^{me} Avril de Ste Croix) et l'Union internationale des Liges féminines catholiques (Miss Balfe).

Le rapport annuel du secrétariat met tout d'abord le Comité au courant de l'état actuel de ses travaux. La Convention de 1921 pour la répression de la traite a été ratifiée main-

tenant par 43 Etats, (dont 3 en 1932: Egypte, Mexique et Soudan), sans parler des colonies, protectorats ou territoires sous mandat, et la Convention pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes, par 37 gouvernements. Le Secrétariat de la Société des Nations continue à rassembler et à communiquer au Comité toute la documentation qui lui parvient relative à la police féminine. Cette question fait des progrès réjouissants.

L'examen des rapports des gouvernements sur la traite et les publications obscènes est toujours fort intéressant, surtout pour les représentants d'associations bénévoles qui y trouvent une mine de renseignements précieux, mais souvent peu édifiants! Il y a encore tant de femmes et de jeunes filles entraînées dans le vice, tant de cas où la justice n'a pu sévir faute de preuves, tant de littérature pornographique qui circule d'un pays à l'autre! Les autorités postales de Grande-Bretagne ont confisqué 696 colis de livres, journaux, catalogues, films et photographies obscènes. Des 904 exemplaires de publications périodiques trouvés dans ces envois, 526 provenaient de France et 378 d'Allemagne. Il est aussi intéressant d'apprendre que la Suisse — où la prostitution est un délit pour la majorité des cantons — a rapatrié ou expulsé 161 prostituées étrangères sur 615 renvoyées de 17 pays.

Lorsque les assesseurs présentent leur rapport annuel, c'est au tour des délégués gouvernementaux à manifester leur intérêt pour le travail des associations bénévoles. Si les assesseurs n'ont pu commenter leurs rapports cette année, faute de temps, ils ont été, par contre, abondamment questionnés sur les faits qu'ils citaient: tel a été le cas notamment pour la représentante des Associations féminines internationales. Mentionnons en passant deux communications réjouissantes faites par les assesseurs au Comité de la Traite: la fermeture des maisons de tolérance à Rosario (République Argentine) et la recommandation faite en Egypte par une Commission d'études, d'abolir la réglementation de la prostitution, ceci en conséquence directe du travail de la Commission de Genève. Le Bureau international des Amies de la Jeune Fille, afin d'étendre le cercle des personnes qui s'intéressent à la lutte contre la prostitution, a provoqué une enquête sur la façon dont sont appliquées en Suisse les différentes législations cantonales sur la matière. Cette étude approfondie, faite sous les auspices du « Sou Joséphine Butler », constituera un précieux instrument de travail pour les associations qui luttent contre l'immoralité.

Deux questions d'ordre juridique étaient soumises au Comité, sous forme d'amendements à introduire dans les Conventions internationales de 1910 et 1921. Il s'agissait: 1. d'en éliminer toute limite d'âge, afin que la traite soit punie, même si les victimes sont majeures et consentantes; 2. d'introduire dans les conventions des sanctions contre les souteneurs, les plus actifs et les plus répugnants des agents de la traite.

Dans l'étude de ces deux problèmes, le Comité s'est heurté à des difficultés provenant de la réglementation de la prostitution, qui règne encore dans certains pays et empêche l'élaboration de mesures internationales.

La Mère

Dans la maison basse et si vieille,
La mère vit, toujours en noir.
... Son doux cœur est vide d'espoir.
Tout près, le jardin s'ensoleille.

Elle a perdu, dans la fournaise,
Ses deux aînés, robustes gas.
Voilà pourquoi son front est las
D'une peine que rien n'apaise.

Ecoutons la bien triste histoire
Tant dite et redite de fois:
Un jour, ils ont crié: Tu vois!
Il nous faut partir pour la gloire.

Nous vous disons adieu... demeure,
Travaux, devoirs, espoirs, amours.
Parents, saluez-les toujours!
... Voilà pourquoi la mère pleure.

Et toute la chaude lumière
De ce beau matin printanier
Tache d'or le vieil escalier,
Ouvre une rose, la première.

Le coq lourd sur le pavé tiède
Bat des ailes dans la clarté,
Mais la mère au cœur irrité
Suit le souvenir qui l'obsède.

Dans la maison basse et si vieille
Elle vivra toujours en noir
Sans un pauvre rayon d'espoir,
Près du jardin qui s'ensoleille.

J. GABRIEL.

d'œuvre de l'art chinois, délicatement exécutés à la pointe du pinceau ou du ciseau.
(A suivre.)
MARGUERITE ALIOTH.

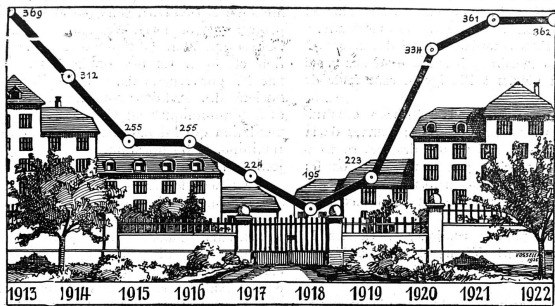
N. D. L. R. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que c'est à notre collaboratrice, M^{lle} Marg. Alioth, présidente de la Section musicale du Lyceum de Bâle, que vient d'être décerné le prix Smedley des Lycéums (concours musical) pour une Passacaglia et une Fugue pour piano, et nous sommes heureux de cette occasion de joindre nos chaudes félicitations à celles qui lui viendront de toutes parts.

La Comtesse de Noailles

Ce numéro était déjà composé quand est survenue la mort de la comtesse de Noailles, la femme poète la plus en vue de la période contemporaine, et qui, si elle ne s'est guère occupée de féminisme que nous le sachions, a par ses dons exceptionnels contribué à battre en brèche la légende qui veut que la femme ne puisse en art qu'être réceptrice ou imitatrice, et non pas créatrice.

Nous reviendrons prochainement plus en détail, sur la plume d'une de nos collaboratrices, sur la vie et l'œuvre poétique de M^{me} de Noailles.

UNE STATISTIQUE ANTIALCOOLIQUE A MÉDITER



Oliché Secrét. Antialcoolique, Lausanne

On peut se rendre compte par ce tableau à quel point avait diminué le nombre des alcooliques internés dans des asiles suisses d'aliénés lors des restrictions imposées par la guerre (prix élevé des boissons, heure de police fédérale, etc.) et comment le nombre de ces internements a augmenté après l'abrogation de ces mesures.

C'est ainsi que le Comité n'a pu recommander la suppression de la limite d'âge que pour la traite des femmes envoyées à l'étranger. Cette proposition, qui émanait de la délégation française, a été adoptée à l'unanimité, bien qu'elle ne répondait pas entièrement aux espoirs des membres assesseurs, ni même d'un grand nombre de délégués de gouvernements. Mais ils ont reconnu que la proposition française est un pas dans la bonne voie et qu'elle constitue une étape vers le but à atteindre.

En ce qui concerne les sanctions à infliger aux souteneurs, il a été malheureusement impossible d'arriver à un accord international, car la définition proposée pour le souteneur serait appliquée également au tenancier de maison de tolérance, ce que ne pouvaient admettre les pays réglementaristes. D'autre part, il était impossible au Comité — et cela pour des raisons morales faciles à comprendre — de spécifier dans une convention que le tenancier est exonéré des sanctions prévues! Il a donc fallu se contenter d'émettre le vœu qu'en attendant l'accord international souhaité, les gouvernements qui ne possèdent pas encore de législation pénale applicable aux souteneurs édictent à leur égard des dispositions pénales prévoyant des sanctions exemplaires.

Toutes ces discussions ont montré plus clairement que jamais la nécessité d'abolir les maisons de tolérance. Le Comité de la Traite ne s'était encore jamais exprimé aussi franchement à cet égard. Dans son rapport au Conseil, il a émis le vœu et l'espoir que le système des maisons continue à disparaître de plus en plus, ce qui permettra au Comité d'agir plus efficacement dans la lutte contre la traite.

Il est vraiment réconfortant de constater que le vent est à l'abolitionnisme et que les efforts actuels tendent à le réaliser dans la pratique. Faisons confiance à la Société des Nations, et n'oublions pas qu'elle doit lutter contre des coutumes séculaires qui ne peuvent pas être changées en un jour!

Andrée Kutz,
Présidente internationale des Amies
de la Jeune Fille.

La collaboration des Associations privées à l'œuvre sociale de la S. d. N.

On comprendrait mal qu'on pût se passionner pour la question de la réorganisation des Comités de la protection de l'enfance et de la lutte contre la traite, si on ne savait pas que, lors des récentes discussions qui viennent d'avoir lieu à ce sujet en séance commune des deux Comités, c'était comme toute la représentation des Associations privées au sein de ces Comités qui était en jeu. En effet, tous deux sont composés, comme nous avons eu l'occasion de l'exposer souvent, de façon un peu différente de la plupart des autres Commissions consultatives de la S. d. N., parce qu'ils comprennent deux catégories de membres: les délégués gouvernementaux, qui y siègent comme représentants officiels des douze Etats membres de ces Comités, qui y ont droit de vote, et qui président les sessions par roulement; et les membres assesseurs, qui, à la différence qu'ils ne votent ni ne président, jouissent et profitent! — des mêmes droits de parole et d'initiative que les délégués gouvernementaux. Ces assesseurs, soit sont nommés à titre personnel, soit représentent de grandes organisations internationales, spécialement intéressées par les sujets au programme des Comités.

Or, de nouvelles et fréquentes demandes étant adressées au Conseil de la S. d. N. pour que soient représentés dans ces Comités, soit d'autres pays que les douze Etats qui y siègent actuellement, soit d'autres Associations internationales, la question de la réorganisation était tout naturellement venue sur le tapis. Déjà examinée par un sous-Comité en janvier dernier, elle n'en fit pas moins, du-

rant cette dernière session d'avril 1933, l'objet de débats extrêmement animés et nourris. La proportion à établir entre les membres gouvernementaux et les membres assesseurs, au nombre de six pour le Comité contre la traite, et de douze pour celui de protection de l'enfance; la représentation d'autres pays, notamment des pays extra-européens, la valeur comparée d'un système de roulement ou de celui de la continuité de la même représentation... tout ceci, envisagé sous l'angle du meilleur rendement du travail, donna lieu à de très chaudes discussions. Finalement, il fut proposé qu'en ce qui concerne la représentation gouvernementale, trois Etats encore soient invités à siéger dans ce Comité pour une période de 5 ans, au bout de laquelle il sera procédé à un nouvel examen de la situation pour la totalité des membres. Et en ce qui concerne les assesseurs, par 8 voix contre 2, les délégués des gouvernements se refusèrent tout net à demander la réduction de leur nombre, rendant par là à leur collaboration, à leur rôle d'intermédiaire entre la S. d. N. et l'opinion publique, aux initiatives pratiques soulevées par eux comme à leur expérience des questions traitées, un hommage dont nous tous — car ce n'était point ici une question de féminisme, hommes et femmes étant à peu près répartis par moitié parmi les gouvernements comme parmi les assesseurs — nous pouvons être aussi reconnaissants que fiers.

Une discussion tout aussi vivante s'engagea à propos du budget de ces Comités, budget que des auditeurs non prévenus pouvaient s'attendre à voir adopter presque sans observation, comme une simple formalité. Mais, bien au contraire, le Comité de Protection de l'Enfance notamment eut un vrai sursaut de révolte quand on lui donna connaissance des sommes allouées pour la préparation de ses travaux (documentation, enquêtes, recherches, traitements de personnel, frais de correspondance), et qu'il constata ainsi que d'année en année ce budget allait dégringoler (économies, économies...), alors que, au contraire, les budgets d'autres organes de la S. d. N. se maintenaient à un niveau triple, quadruple, pour ne pas dire, dans certains cas, décuple du sien! Aussi, en résultat de ces protestations, des démarches furent-elles immédiatement décidées, une délégation du Comité notamment adressée au Secrétaire général, et des dispositions prises pour réclamer le rétablissement de ce budget à un taux qui permette du travail efficace. On a trop la tendance, en effet, dans certains milieux, à considérer le travail social de la S. d. N. comme une annexe sans importance à son œuvre politique ou économique, — alors que nous nous demandons parfois si ce n'est pas justement son œuvre sociale qui, lui gagnant des sympathies, dans les milieux populaires surtout, lui conservera l'attachement, et la foi en ses destinées, que les résultats de ses travaux politiques ou économiques — disons-les très franchement — ont parfois ébranlés de façon un peu inquiétante...

... Et voilà comment, au travers de questions administratives, des problèmes de base ont surgi, de la solution desquels dépendait beaucoup de l'avenir de nos Comités. Et l'on nous comprendra sans doute maintenant mieux qu'au début de cet exposé quand nous répétions que ces discussions nous ont passionnées.

E. Gd.

Un anniversaire

Le 27 avril dernier, M^{lle} Berta Trüssel, présidente de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, a fêté l'anniversaire de ses quarante-cinq ans, en pleine santé et en pleine activité. M^{lle} Trüssel, en effet, est aussi présidente de la Section bernoise de cette grande organisation féminine suisse, et en plus présidente du Comité

du Séminaire bernois d'enseignement ménager. Il est à peine nécessaire de rappeler aux lectrices de ce journal toutes les initiatives heureuses prises par la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, depuis 1912, date à laquelle M^{lle} Trüssel fut élue présidente, initiatives à la réalisation desquelles elle a par conséquent directement collaboré. Citons au courant de la plume, et d'abord pendant la période de guerre, des œuvres diverses de secours aux soldats, l'organisation de vacances pour les enfants suisses à l'étranger, la mise en pratique de la réintégration des femmes mariées à des étrangers dans leur nationalité suisse, etc.; puis la lutte contre la tuberculose, l'organisation du travail à domicile, la création de homes et d'écoles ménagères, la mise sur pied de la fondation d'aide aux fiancées, l'aide aux populations alpêtres, l'agrandissement de l'école de gardes-malades de Zurich, la participation à la Saïffa... on pourrait en dire long encore. Aussi notre journal, qui a toujours eu les relations les meilleures et les plus cordiales avec la Société d'Utilité publique et sa présidente, tient-il à joindre ses vœux les meilleurs et les plus chaleureux à tous ceux qui ont été exprimés à M^{lle} Trüssel pour sa continuation pendant de longues années encore de forces et de la santé qui lui rendent possible toute cette utile activité.

Assemblée générale du Cartel romand d'Hygiène sociale et morale

Sans faste, et d'une façon qui correspond à sa méthode expéditive de travail, le Cartel romand H.S.M. a tenu son assemblée générale le 27 avril, à Neuchâtel, sous la présidence du Dr Revillod. La publication de sa chronique dans la revue *L'Information* a allégué la séance, et a permis de passer immédiatement à l'examen des comptes, présentés par le secrétaire général, M. M. Veillard. Une sage économie, des recettes dépassant sensiblement les prévisions, ont réduit à 184 fr. l'inévitable déficit, luxe que l'H.S.M., travaillant sans fonds de réserve, ne peut s'accorder largement.

Sans revenir sur le passé, M. Veillard (il ne dit pas qu'il a à son actif 35 conférences à fin mars) donne un aperçu de ses projets d'activité. La radio, le corps enseignant, les Départements d'Instruction publique, les pasteurs, la presse, seront mis à réquisition pour la prochaine *Journée des Mères*, le 14 mai. C'est aussi avec l'aide de nombreuses bonnes volontés que va être entreprise une campagne spéciale pour l'hygiène dentaire. Enfin, la lutte contre les publications licencieuses devrait être poursuivie, et réclame la vigilance des honnêtes gens, dont précisément les yeux se tournent plutôt ailleurs.

Quant aux campagnes en cours, c'est le Dr Revillod qui en instruit l'assemblée. La Commission d'études alimentaires, constituée par le Comité H.S.M. et qui se compose principalement de médecins, s'est livrée à un examen minutieux, premièrement du pain, ensuite du lait, en ce qui concerne tant leur mode de distribution que leur qualité. Le Conseil Fédéral a été prié de se préoccuper des pains spéciaux, offerts au public sous des noms promoteurs, et il s'est déclaré disposé à réglementer ces dénominations. De ces études sérieuses, pour lesquelles on a fait appel à des représentants des boulangeries et des meuneries, il résulte que rien ne vaut le pain bis des paysans. Pour ce qui est du lait, la Commission a voué son attention à la manière, souvent antihygiénique dont on le distribue. Elle préconise des centrales de surveillance et de distribution. Cela vaudra mieux sans doute que la boutique où le lait voisine avec la charcuterie et les épices; mais estimons heureux les habitants des petites villes, qui reçoivent encore chaud, et exempt de mélanges et de manipulations multiples, le lait apporté de la banlieue par le paysan. La distribution de lait dans les écoles doit être faite avec discernement, en tenant compte de l'âge des enfants et de l'alimentation qu'ils reçoivent d'autre part. Elle a eu généralement de bons résultats; M. Bühler, secrétaire du Département de l'Instruction publique neuchâteloise, signale qu'à Boudry il en est résulté une diminution notable des courtes absences. La Commission d'études alimentaires vouera encore son attention aux légumes, ainsi qu'à une réforme des menus, surtout dans les hôtels, hôpitaux, et autres établissements.

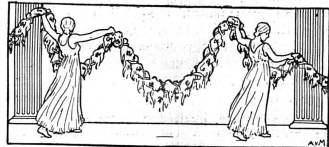
On entend ensuite une conférence très étudiée de M. Rudolph, député (Zurich), sur la révision des lois cantonales sur les auberges. Un grand nombre de ces lois sont en voie de révision, et l'occasion est ainsi offerte aux partisans de la lutte contre l'alcoolisme de faire valoir leurs vœux. Aux anciens postulats, qui restaient fondamentaux: limitation du nombre des débits, et réglementation des heures d'ouverture, le soir et le matin, le confédéré voudrait ajouter une sorte d'examen technique, qui écarterait de la profession de cafetier bon nombre d'indésirables. Les aubergistes honnêtes sont les premiers à désirer le relèvement de leur état. Les communes peuvent y contribuer par le moyen des auberges communales, si elles en remettent l'exploitation à des tenanciers non intéressés. Enfin, en instituant une patente spéciale pour les boissons distillées, on arriverait à éliminer la vente dans les communes qui demanderaient au Conseil d'Etat de refuser cette patente. Mais, si importantes que soient ces dispositions, elles ne suffisent pas. Une loi excellente est-elle obtenue (et il y en a), il faut veiller à sa stricte application. Et c'est encore lutter contre l'alcoolisme que d'encourager le sport intelligent, et d'améliorer les logements. Le Dr Chabry parla ensuite de la recrudescence des maladies vénériennes et des moyens d'y parer. Une première campagne, très intense, qui

avait consisté à éclairer le public, semblait avoir réussi. Mais tout à coup, en Suisse, le mal a reparu partout, et suit, depuis 1930, une progression inquiétante. Sans abandonner la propagande par l'instruction, il faut trouver d'autres moyens; que les malades soient astreints à un traitement complet, et que l'on soit autorisé à rechercher les sources de la contagion, qu'il s'agisse, bien entendu, d'hommes ou de femmes. Des démarches sont en cours auprès des autorités fédérales et de celles de certains cantons. Dans le canton de Neuchâtel par exemple (et dans d'autres peut-être), il suffira d'appliquer les mesures législatives contre les maladies contagieuses.

Le Dr Bersot ayant été empêché de présenter sa conférence sur la lutte contre le bruit, la séance se termina par un très intéressant exposé de M. Spreng, directeur du Bureau psychotechnique de Bienne, sur la sélection des écoliers. Examen d'aptitudes et orientation professionnelle doivent être, dans la pratique, étroitement liés.

Les auditeurs emportent de cette séance l'idée du travail intelligent et considérable accompli par le Cartel romand H.S.M., et ils y ont puisé un nouveau zèle pour lui assurer le concours nécessaire de toutes ses sections.

E. P.



A travers les Sociétés

Deuil.

Le Lycéum de Suisse en général et celui de Bâle en particulier ont été cruellement éprouvés le mois dernier par la mort, suite d'un accident d'automobile, de M^{me} Sarasin-von der Muhl, membre du Comité Central et présidente du Lycéum de Bâle. Nature très vivante, active, accueillante, admirablement douée pour les langues étrangères qu'elle parlait à la perfection, tempérament d'artiste, M^{me} Sarasin était faite comme pas une pour donner vitalité et entrain au Lycéum de Bâle, qu'elle avait contribué à créer en 1918, et dont elle dirigeait les destinées avec dévouement, savoir-faire et bonne grâce.

M^{me} Sarasin ne se bornait pas d'ailleurs à accueillir et à encourager les femmes artistes et écrivains, auxquelles elle a facilité plus d'un début; elle-même maniait fort joliment la plume, et ses esquisses évocatrices de personnalités bâloises avaient remporté un succès bien mérité. A toutes ses collègues lycéennes de Bâle et de Suisse, nous disons ici notre sympathie dans ce deuil qui les frappe collectivement.

Fédération internationale des Femmes dans les professions et les carrières libérales.

Grande est l'activité déployée par cette Association dans divers pays.

A Berlin le groupement compte environ 130 membres répartis entre des professions très diverses. Chacune des séances bi-mensuelles est consacrée à l'étude d'une profession déterminée; des cours de langues et un bureau de tourisme viennent d'être créés.

A Paris, l'Union féminine des carrières libérales et commerciales a récemment inauguré, au square Louvois, son nouveau siège social, où l'on trouve non seulement une bibliothèque et un service de renseignements, mais encore un accueil amical.

A Rome s'est réuni, en octobre dernier, le 1^{er} Congrès de la Fédération italienne, dont l'activité se développe principalement dans le domaine de la collaboration artistique et intellectuelle. Cependant, les femmes spécialistes en matière d'agriculture se sont, elles aussi, groupées en une association professionnelle.

Enfin, en Norvège le mouvement progresse rapidement. Le Fédération compte 7 clubs et 1600 membres. L'exposition et le bazar de 1932, organisés à Oslo par une centaine de femmes peintres, sculpteurs et architectes, remportèrent un succès considérable.

Carnet de la quinzaine

Lundi 8 mai:

GENÈVE: Taverne antialcoolique de Plainpalais, 19 h. 30: Soroptimist-Club. Souper mensuel réservé aux membres du Club et à leurs invités.

Jeudi 11, vendredi 12 et samedi 13 mai:

GENÈVE: Salle Communale de Plainpalais: Bazar au profit de la Goutte de Lait et de la Retraite. Comptoirs divers, buffet, crémèrie-laiterie, attractions, soirées littéraires et musicales, conférences, bal, etc., etc.

Samedi 13 mai:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h.: Thé mensuel. 16 h. 30: Assemblée générale de printemps. Rapports divers. Une randonnée dans les Montagnes Rocheuses, causerie par M^{me} Renée Durward.

Lucerne: Aula de l'Ecole de la Muségstrasse, 20 h.: Assemblée générale de l'Association suisse pour la S. d. N. Discours d'ouverture, conférences publiques, puis réunion familière.

Dimanche 14 mai:

Lucerne: Salle du Grand Conseil, 10 h.: Assemblée générale de l'Association suisse pour la S. d. N. Notre lutte contre les industries de guerre, rapports introductifs de MM. Ern. Bovet, Schmid-Ammann et M^{lle} A. Quinche, avocate. — A midi 30: repas en commun.

Mardi 17 mai:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Soirée familière de rapprochement: *L'éducation du petit enfant*, causerie par M^{me} H. Johannot.